



16ème législature

Question N° : 7837	De M. André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Lutte contre la maladie de Lyme	Analyse > Lutte contre la maladie de Lyme.
Question publiée au JO le : 09/05/2023 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la lutte contre la maladie de Lyme. Des associations regroupant des personnes touchées par la maladie de Lyme, aux conséquences parfois graves et handicapantes et qui touche 70 000 nouveaux malades par an, se félicitent des différentes initiatives parlementaires engagées depuis plusieurs années, mais regrettent que de nombreuses conclusions et recommandations n'aient pas été appliquées. En effet, durant la législature précédente, le groupe d'étude « Maladie de Lyme », qui n'a pas été reconduit, avait mené un travail approfondi concernant : l'organisation ; l'ambition et la cohérence de l'action publique, alors que le plan national décidé en 2016 semble avoir été enterré ; le plan de recherche, régulièrement évoqué, mais toujours pas réalisé ; les « Centres de référence des maladies vectorielles liées aux tiques » (CRMVT) qui n'accueillent qu'environ 10 % des malades ; les recommandations médicales qui s'avèrent insuffisantes avec souvent des erreurs de diagnostics. Le ministère avait été destinataire des réflexions et recommandations de ce groupe d'étude. Il lui demande de prendre en compte les inquiétudes et les attentes des personnes souffrant de la maladie de Lyme et souhaite connaître la suite donnée aux travaux parlementaires qu'avait relayés le groupe d'étude de l'Assemblée nationale.